

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE ETABLIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE ET LE POLE REGIONAL RURALITE ET CULTURE AU TITRE  
DE L'ANNEE 2025.**

**ENTRE**

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, représentée par son Président, Monsieur Marc DITLECADET, agissant en vertu de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération N°2025-085 approuvée lors du Conseil Communautaire du 9 décembre 2025,

Ci-après dénommée la Communauté de Communes,

D'une part,

**ET**

Le « Pôle Régional Ruralité et Culture » également dénommé « Les Musée & Jardins Cécile Sabourdy », Etablissement Public de Coopération Culturelle, crée par Arrêté Préfectoral du 11 mars 2014, représenté par sa Directrice, Madame Stéphanie BIREMBAUT,

Ci-après dénommée, l'EPCC,

D'autre part

**VU** la demande de contribution financière faite par l'EPCC « Pôle Régional Ruralité et Culture » également dénommé « Les Musée & Jardins Cécile Sabourdy » pour l'exercice 2025,

**VU** le Budget Primitif 2025 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne,

**VU** la convention financière 2025 en date du 31 janvier 2025,

**VU** la demande d'attribution d'un concours financier complémentaire au titre de l'année 2025 formulée par la Directrice de l'EPCC le 24 novembre 2025 ;

**PREAMBULE**

Conformément à la délibération N°2025-001 en date du 29 janvier 2025, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne a versé à l'EPCC « Pôle Régional Ruralité et Culture » également dénommé « Les Musée & Jardins Cécile Sabourdy » la somme de 30 000.00 € correspondant à la subvention annuelle que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne s'est engagée à verser à l'EPCC.

Une extension du Musée a été engagée en septembre 2024 en vue de doubler la surface utile de cette structure.

Mais, en raison d'imprévus techniques inhérents à cette opération, la livraison de cet ouvrage va devoir être reportée d'une année.

L'activité du Musée a été adaptée durant la période des travaux avec des programmations artistiques spécifiques.

Mais, malgré tout, cette prolongation des travaux a affecté significativement la fréquentation de la structure, ce qui engendre des difficultés financières.

Cette situation a conduit l'EPCC à solliciter auprès de la Communauté de Communes une subvention complémentaire de 15 000.00 € au titre de l'exercice budgétaire 2025 en complément de la subvention annuelle de 30 000.00 €.

Par délibération N°2025-085 en date du 9 décembre 2025, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une contribution complémentaire exceptionnelle au titre de l'exercice budgétaire 2025 de 15 000.00 €.

Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier le montant de la contribution annuelle prévu au sein de la convention financière 2025 et de préciser les modalités de versement de cette contribution complémentaire.

■ **ARTICLE 1 :**

**ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES**

Le montant de la contribution pour 2025 défini à l'article 3 de la convention financière de 2025 en date du 31 janvier était initialement de 30 000.00 €.

Ce montant étant majoré de 15 000.00 €, ce qui porte le montant de la contribution annuelle à la somme de 45 000.00 €.

Le présent avenant a donc pour objet de remplacer le montant de 30 000.00 € figurant à l'article 3 de la convention initiale par la somme de 45 000.00 €.

Le montant initial de 30 000.00 € ayant été versé par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne par mandat administratif N°215 en date du 15/02/2025, la subvention complémentaire de 15 000.00 € fera l'objet d'un mandatement complémentaire avant la clôture de l'exercice budgétaire 2025.

■ **ARTICLE 2 :**

Le Présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune de ses parties.

Toutes les autres dispositions de la convention financière 2025, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

**Fait à Pierre-Buffière, le 9 décembre 2025**

**Pour la Communauté de Communes**

**Briance Sud Haute Vienne :**

**Le Président : Marc DITLECADET**



**Pour l'EPCC « Les Musée & Jardins Cécile Sabourdy »**

**La Directrice : Stéphanie BIREMBAUT**